

# LE TEMPS

**OPINIONS** Jeudi 29 novembre 2012

## La numérisation du patrimoine au risque de l'amnésie

Par Gilbert Coutaz

Archiviste et président de l'association vaudoise RéseauPatrimoineS, Gilbert Coutaz invite à réfléchir sur la responsabilité des sociétés en matière de conservation de son patrimoine. Une question d'une importance cruciale à l'ère du «tout-numérique»

L'envahissement des technologies informatiques bouleverse et renouvelle l'ensemble des pratiques humaines. Il touche toutes les ressources informationnelles, il en modifie les processus et les performances. Il agit fortement sur l'élaboration, la diffusion et la conservation de l'information. La pénétration et la maîtrise de l'informatique génèrent des disparités, on parle de fracture numérique entre les pays nantis et les pays pauvres. Qu'on le veuille ou non, l'emprise de l'informatique est irréversible et ne peut que s'amplifier au fil des années. Elle impose ses nouveaux environnements, définit des modèles et des standards vite dépassés, augmente régulièrement ses capacités, chamboule les cadres juridiques, rapproche des patrimoines éloignés ou défaits par l'histoire et entraîne ses utilisateurs, parmi lesquels les collectivités publiques, dans des coûts de maintenance et d'investissements permanents et croissants.

En deux décennies, l'informatique est devenue une force, un pouvoir, une valeur étalon; la numérisation est un recours obligé pour toute stratégie de la connaissance et de la communication. Disposer de l'informatique, c'est s'inscrire dans le flux des informations, en l'alimentant de ses données ou en y puisant celles qui nous manquent; selon les auteurs, c'est aussi propager les idées dominantes ou combattre les idéologies inappropriées. Numériser, c'est s'intégrer dans des réseaux, c'est toucher simultanément et en tout temps plusieurs publics.

Or, face à ces bouleversements, l'Unesco a adopté, le 15 octobre 2003, la charte sur le patrimoine numérique, dans une démarche précoce qui a anticipé de manière remarquable les nouvelles obligations liées à l'émergence de l'informatique. La charte a posé les termes d'un nouveau patrimoine aux contours incertains et changeants. Par ses capacités de pouvoir tout récupérer et compresser, l'informatique est en train de reconsidérer tous les patrimoines à l'aune du processus binaire. L'extension du champ numérique n'est pas sans risques, puisque des voix ont déjà fait valoir, dans une vision réductrice, que l'élimination des patrimoines récupérés par la numérisation pouvait être demandée, voire encouragée.

Tout en en faisant le constat, la Charte sur la conservation du patrimoine numérique de l'Unesco n'a pas pour autant résolu la contradiction fondamentale entre le recours à l'informatique et la globalisation de l'information d'une part et la protection et la pérennité du patrimoine numérique d'autre part. Le bilan est pour l'heure mitigé et reflète bien la prédominance des visions consuméristes et immédiates dans les projets et les développements informatiques.

Les décalages et les malentendus entre les deux discours sont patents. En effet, si nous n'avons jamais disposé d'autant d'informations à la fois ni aussi instantanément, celles-ci n'ont jamais été aussi fragiles et volatiles, en raison de l'obsolescence des technologies et de l'inconstance des standards et des environnements. Elles sont tout à la fois opaques, mobiles et malléables. Le temps informatique n'est pas à ce jour le temps historique, sauvegarde et archivage ne sont pas des termes

synonymes. Les modes opératoires vont plus vite que les réflexions sur leur préservation. Leur mutation intervient dans la fébrilité des initiatives et des interprétations. Pour la première fois dans l'histoire, les données ne sont plus solidaires d'un support physique. A la matérialité des informations qui a toujours existé depuis l'origine du monde se substitue progressivement et inéluctablement la dématérialisation qui recompose toute l'approche et la compréhension du patrimoine. Le terme «original» ne fait plus guère sens devant la facilité à les reproduire et à les modifier. On lui préfère celui d'authentique; l'intégrité et la complétude des données deviennent des contraintes de la conservation pérenne. Dans cette fuite effrénée en avant, on a oublié comment ancrer la mémoire, la rendre consultable pour demain et après-demain. A défaut de changer les mentalités et d'investir de manière continue en matière de conservation, notre société risque d'être frappée d'amnésie.

C'est autour de l'ambivalence des composantes du numérique que RéseauPatrimoineS, association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, a lancé une double initiative regroupée sous le même titre «Patrimoine numérique, numérisation du patrimoine»: consacrer un numéro de ses [Documents](#) à ce thème, le discuter et l'élargir dans le cadre des Quatrièmes Rencontres des patrimoines, le 30 novembre prochain, sur le site de l'Université de Lausanne\*, avec des interventions de professeurs du site d'accueil et de l'Ecole polytechnique fédérale et la tenue d'une table ronde, en présence notamment du conseiller d'Etat honoraire François Marthaler. La première dresse un premier état de ce qui se fait dans le canton de Vaud, tant par les résultats d'un questionnaire que par la présentation de plusieurs entreprises de numérisation emblématiques. C'est un instantané. La journée d'étude posera un regard philosophique, technologique, pratique, politique et économique sur le phénomène.

Le diagnostic posé dès les années 1990 sur le côté rétrograde de l'informatique dans le domaine de la conservation commence à être entendu. Des solutions matures ont surgi et sont exploitées depuis. Elles font appel à l'harmonisation des pratiques, à un cadre normatif et à la mutualisation des ressources, à de nouvelles alliances. Le défi exige des stratégies générales et nationales, si ce n'est pas internationales. Mais le retard à combler est considérable, les moyens sont sans commune mesure avec ceux de la création et la diffusion des données.

Le débat ne se résume pas, comme on l'a trop souvent invoqué, à des aspects techniques et financiers; il ressort de la perception que l'on se fait de la mémoire d'un Etat ou d'une collectivité. Il ne s'agit pas seulement de constituer une mémoire qui puisse répondre immédiatement aux demandes d'aujourd'hui, mais d'organiser et de structurer une mémoire qui pourra témoigner dans vingt, cinquante ans et bien plus, lorsque les interrogations (il faut encore savoir lesquelles) seront formulées. C'est sans doute dans la capacité de conserver et d'entretenir la mémoire numérique que nous pourrions le mieux mesurer les conséquences de l'informatique. Le numérique ne doit pas être le fossoyeur de la mémoire. De cette lecture, il y va de notre identité et de l'avenir de notre société de droit.